



MURDOCHVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

- Le Conseil municipal de la Ville de Murdochville a adopté, lors de l'assemblée régulière du 6 décembre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 21-402 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 360 166,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 360 166,92 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE AUTOMATISÉE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

- Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2022, et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 25 février 2022.
- Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement 21-402 sur le site internet de la Ville, sous la section Documents et informations.

Donné à Murdochville, ce 25 février 2022

EMMANUELLE DESROCHERS-PERRAULT

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim